

IFAB (International Football Association Board) a annoncé les modifications des lois du jeu pour la prochaine saison.

Elles concernent notamment les mains offensives, les cartons jaunes lors d'un avantage ou les penalties à retirer.

Voici une brève présentation des principales modifications et clarifications apportées au Lois du Jeu,

Loi 1 – Terrain

- Les poteaux et la barre transversale peuvent être une combinaison des quatre formes basiques.

Loi 10 – Issue d'un match

- Les cartons jaunes et mises en garde ne sont pas pris en compte lors d'une séance de tirs au but.
- Voir également les changements à la Loi 14 liés aux tirs au but.

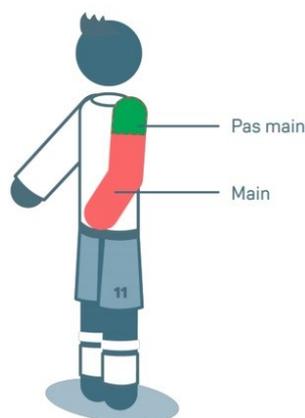
Loi 11 – Hors-jeu

- Une main intentionnelle commise par un joueur en défense est considérée comme une « action délibérée » eu égard au hors-jeu.

Loi 12 – Fautes et incorrections

- **Mains :**

1- la limite entre l'épaule et le bras est définie comme étant le bas de l'aisselle (voir schéma ci-dessous et p. 14) ;



2 - une main « accidentelle » commise par un joueur en attaque (ou un coéquipier) n'est pénalisée que si elle survient « immédiatement » avant un but ou une occasion de but manifeste.

- Un gardien de but peut recevoir un carton jaune ou un carton rouge pour avoir touché « illégalement » le ballon une deuxième fois après la reprise du jeu (par exemple coup de pied de but, coup franc, etc.), même s'il le touche du bras/de la main.
- Toute infraction (et pas seulement une faute) commise pour « perturber ou stopper une attaque prometteuse » doit être sanctionnée d'un carton jaune.

- Un joueur qui ne respecte pas la distance réglementaire (4m) sur une balle à terre doit être sanctionné d'un carton jaune.
- Si l'arbitre laisse l'avantage ou permet à un coup franc d'être joué « rapidement » après une infraction commise pour perturber ou stopper une attaque prometteuse, le carton jaune n'est pas administré.

Loi 14 – Penalty

- Une infraction commise par le gardien de but n'est pas pénalisée si le tir manque le but ou rebondit sur le(s) poteau(x) / la barre transversale (sans que le gardien n'ait touché le ballon), sauf si cette infraction a clairement perturbé le tireur.
- Le gardien de but est mis en garde lors de la première infraction et reçoit un avertissement en cas de récidive(s).
- Si le tireur et le gardien de but commettent une infraction exactement au même moment, le tireur est pénalisé.

Modifications apportées aux Lois du Jeu 2020/21

Glossaire

- Une définition de l'infraction « tenir un adversaire » a été ajoutée.
- La position d'un joueur lors d'une reprise du jeu est la position de ses pieds ou de toute partie de son corps en contact avec le sol (sauf sans les circonstances décrites à Loi 11 – Hors-jeu).

Clarification

Si, lors d'un coup de pied de but ou d'un coup franc, le gardien de but « lève » le ballon pour un coéquipier qui lui remet de la tête/ de la poitrine afin qu'il s'en saisisse, le coup de pied de but ou le coup franc est rejoué ; aucune sanction disciplinaire n'est infligée (sauf si ce fait de jeu se reproduit de manière persistante).